

AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023, d'agréer la délégation de la gestion administrative et comptable des fonds gérés par SMART ASSET MANAGEMENT à savoir :

- FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
- FCP SMART TRACKER FUND
- FCP SMART CASH
- FCP SMART CEA

au profit de la société de gestion HELION CAPITAL.